



Expertise judiciaire

Par **Rafa974**, le **20/04/2025 à 16:17**

Bonjour

suite à ma demande de renvoi d audience correctionnelle pour motif médicale avec justificatifs j ai reçu ceci par mail :

"Dans le cadre de l'Expertise Médicale que je dois réaliser sur votre personne et afin de préparer celle-ci au mieux je vous demanderais de m'adresser vos documents médicaux (compte rendu hospitalier, certificats médicaux, ordonnance etc.."

Er lors de ma demande de précision j ai eu en réponse :

"

Il s'agit d'une expertise judiciaire sur le fait que vous n'avez pu vous rendre au tribunal. Cette expertise est à la demande du juge en charge de votre affaire pénale."

je voulais savoir ce que cela voulait dire et à quoi je devais m'attendre vu que j avais fourni les justificatifs pour la demande de renvoi

merci à vous pour votre aide

Par **jodelariege**, le **20/04/2025 à 16:22**

bonjour

peut etre que vos justificatifs n'ont pas convaincu le juge ; il demande donc une expertise judiciaire

Par **Rafa974**, le **21/04/2025 à 10:28**

Bonjour

Merci pour votre retour

Est ce que comme il y a demande d expertise

Je juge à rendu son jugement ou bien ça sera pour la date de renvoi que je ne connais pas qu

il tiendra compte de l'expertise ?